



CAP D'EXAMEN DU MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE DES POSTES COMPTABLES DE CATÉGORIE C1 ET C2 DU 15 JUIN 2018

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour l'examen du mouvement complémentaire des postes comptables de catégorie C1 et C2.

De quoi parlons-nous ?

Avant, nous avons 2 mouvements comptables avec des règles — certes discutables, comme mise en œuvre de quotas, la mise en place de postes sensibles etc... — sur lesquelles nous pouvions échanger et qui avaient pour principal mérite d'être opposables à toutes et à tous.

Désormais nous n'avons plus qu'un seul mouvement comptable puis une validation a posteriori d'un second mouvement, devenu totalement illisible, avec des règles locales non écrites et sujettes à une grande subjectivité et partialité.

L'administration n'avait-elle pas d'autre choix que de rendre totalement opaque l'affectation de ses cadres sur ces postes ?

Comme si cela n'était pas suffisant, cette situation entame le vivier des postes disponibles au plan national et crée un effet d'éviction pour tous les autres cadres concernés, et en particulier les IP et AFIPA administratifs, déjà exclus des postes comptables dits sensibles.

Ne vous étonnez donc pas que les cadres assimilent ces affectations à une loterie où, en fonction des restructurations du réseau, du parcours des cadres, des intérim plus ou moins longs et autres desiderata, certains cadres sont les gagnants et d'autres les perdants.

Si le SCSFIP comprend la nécessaire sélection des cadres en fonction des parcours, qualités et compétences, et même le réclame pour une bonne lisibilité des carrières, nous restons néanmoins attachés à ce que les représentants des personnels puissent apprécier la pertinence et la bonne application de ces critères.

L'administration se rend-elle compte qu'elle ouvre la boîte de Pandore ? A parler d'allègement du dialogue social, elle le siphonne de tout contenu et restreint les droits de ses cadres.

Aussi, le SCSFIP s'oppose résolument à ce que les CAP ne deviennent qu'une simple chambre d'enregistrement.

Cette situation démontre que le mouvement unique engendre des risques de vacance que nous avons dénoncés à l'occasion du GT sur ce sujet sans avoir été une nouvelle fois entendu par la Direction générale.

Aussi, nous demandons simplement le retour à deux mouvements nationaux, seuls à pouvoir garantir un minimum de sécurité aux cadres dans l'affectation des postes comptables, sécurité d'autant plus importante dans un contexte de restructuration intense de notre réseau.

Nous remercions le bureau RH1B pour sa disponibilité.